

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Assistance technique à la réalisation d'études préliminaires et d'avant-projets
de voiries et d'espaces publics - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les nouveaux programmes d'aménagement développés par la Communauté Urbaine visent à améliorer, pour tous les usagers, les conditions de l'utilisation de l'espace public en définissant dans le cadre du PDU de nouvelles règles de partage de la rue visant à répondre au triple impératif de la sécurité, de la qualité de vie et de l'embellissement de la ville.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- améliorer les conditions de sécurité des déplacements des piétons et cyclistes,
- assurer les conditions d'un bon fonctionnement des déplacements pour tous les modes de transport en privilégiant ceux qui sont faiblement consommateurs d'espace et d'énergie (transports en commun, taxis, deux roues, marche à pied),
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie (vie résidentielle, sociale, économique) notamment pour ce qui concerne l'environnement (bruit, mais aussi paysage urbain....),
- promouvoir la qualité des espaces publics sur le plan de l'embellissement, du confort, de la commodité...

Le volume des études menées dans ce cadre par la Direction des Grands Travaux de la Communauté Urbaine de Bordeaux évoluant au gré des demandes formulées par les communes, il est apparu nécessaire de fournir à cette Direction, une assistance technique pour la réalisation d'études préliminaires et d'avant projets de voiries et d'espaces publics.

A cet effet, le Centre Infrastructures de la Direction des Grands Travaux a mis au point un dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert (consultable par les élus communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage), en application des dispositions des articles L 21-21.12 et 21-21-.13 du C.G.C.T.), en vue de la dévolution d'un marché de type à bons de commande consistant en la réalisation des prestations suivantes :

- o Assistance pour l'élaboration des études préliminaires comportant notamment :
 - la rédaction d'une note explicative et descriptive accompagnée de propositions concernant les matériaux, les végétaux, le mobilier urbain et l'éclairage public,

- une estimation sommaire du coût des travaux (+ ou – 20%),
 - un macro planning,
 - la recherche des réseaux aux fins de vérification de la faisabilité des dispositions proposées,
 - des plans divers.
- o Assistance pour l'élaboration des avant-projets : après validation des études préliminaires par la Communauté Urbaine, le titulaire engagera la phase suivante consistant en la production :
- d'une notice explicative,
 - d'une estimation sommaire (+ ou – 15 %),
 - de plans et illustrations nécessaires à la compréhension du projet.

Le recours au marché à bons de commande permettra d'obtenir dans des délais raisonnables les études préliminaires, commandées après la décision de faire, et les avant-projets indispensables pour la confirmation de la décision de faire. Plusieurs missions pourront ainsi être conduites simultanément sur différents secteurs du territoire communautaire.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification et sera reconductible pour trois périodes de 1 an.

Les montants minimum et maximum annuels s'élèvent respectivement à 83 612,04 € HT soit 100 000 € TTC et 334 448,16 € HT soit 400 000 € TTC

Les montants minimum et maximum pour la durée du marché s'élèveront donc respectivement à 334 448,16 Euros HT soit 400 000 € TTC et 1 337 792,64 Euros HT soit 1 600 000 € TTC.

Compte tenu de ces montants la publicité se fera au niveau européen.

Les dépenses en résultant seront imputées selon le cas, dans le cadre des exercices concernés, aux budgets des différents programmes de voirie.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 71-I .1 du code des marchés publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui aura émis la proposition la mieux disante en réponse à cet appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59, soit par un marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1^{er} alinéa dudit code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et apparenté vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 MAI 2006**